

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 19 septembre 2023.

PRESENTS :

BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT Davis, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, GAUVRIT Thierry, GOUEZIN Alain, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUËT Philippe, JEGU Josianne, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MÉRIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien.

ABSENTS :

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à PECHA Virginie,
- GILLARD Nadine donne pouvoir à LE MOIGNE Christine,
- GOASTER Samy donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- GRIMAUULT David donne pouvoir à LE BOULANGER René,
- FORTIN Céline, LAVENU DE NAVERAN Hélène, MAIGNAN Brigitte.

SECRETAIRE DE SEANCE : BERNU Sylvain

Délibération n°2023-090

Membres en exercice : 35 – Présents : 28 - Absents : 7 – Pouvoirs : 4

VIE ASSOCIATIVE ADHESION AU RESEAU GUID'ASSO

La Région Bretagne met en place un réseau d'appui à la vie associative pour que chaque association, sur n'importe quel territoire, puisse trouver, près de chez elle, un endroit, une personne pour répondre à ses questions. Le réseau Guid'Asso est composé de structures locales (associations, institutions, mairies, etc.) labellisées pour leur mission d'accueil et d'orientation, d'information, d'accompagnement.

La ville Lamballe Armor souhaite adhérer au réseau Guid'Asso. Les membres du réseau s'engagent à :

- Adhérer à la charte,
- Participer à un temps d'intégration ^{et/ou} une formation initiale et continue proposée par le réseau,
- Être ouverts à tous ;
- Être accessibles sans condition préalable et gratuitement ;
- Proposer les services correspondant à sa mission d'appui (prescription, information ou accompagnement) ;

Considérant la transmission, aux conseillers municipaux, de la charte du réseau,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- DECIDE d'adhérer au réseau Guid'Asso et à sa charte, dès 2023,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la charte du réseau régional et départemental et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

2 OCT. 2023

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor

Certifié exécutoire, compte tenu :

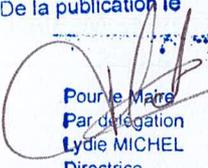
De la transmission en Préfecture le

5 OCT. 2023

De la publication le

5 OCT. 2023




Pour le Maire
Par déléguation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale